



C/2025/1998

1.4.2025

**Notification préalable d'une concentration**

**[Affaire M.11807 – UNITED GROUP / MOTOR OIL (HELLAS) / ALPHA SATELLITE TV]**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2025/1998)

1. Le 21 mars 2025, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

- United Group B.V. («United Group», Pays-Bas), contrôlée exclusivement par BC Partners LLP (Royaume-Uni),
- Motor Oil (Hellas) Corinth Refineries S.A. [«Motor Oil (Hellas)», Grèce],
- Alpha Satellite Television S.A. («Alpha Satellite TV», Grèce), actuellement contrôlée conjointement par Motor Oil (Hellas) et Primos Media S.à.r.l (Luxembourg).

United Group et Motor Oil (Hellas) acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Alpha Satellite TV.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- United Group fournit des services de médias et de télécommunications en Europe du Sud-Est, notamment en Grèce et à Chypre,
- Motor Oil (Hellas) opère principalement dans le secteur du raffinage du pétrole. Elle vend également des produits pétroliers, tels que des carburants automobiles et d'aviation, du fioul, du fioul domestique, du gaz de pétrole liquéfié et des biocarburants,
- Alpha Satellite TV exploite la chaîne de télévision gratuite «ALPHA TV» en Grèce.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11807 – UNITED GROUP / MOTOR OIL (HELLAS) / ALPHA SATELLITE TV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffé des concentrations  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).